

NATURE DES DYSFONCTIONNEMENTS GRAVES ET EVENEMENTS		DISPOSITIF DE DECLARATION *	OUTIL DE DECLARATION
1	<b>Sinistre ou évènement météorologique</b> (ex: inondation, tempête, incendie, rupture de fourniture d'électricité, d'eau...)	Dispositif signalement MS	Fiche de déclaration EIG médico-social à adresser <a href="mailto:ars45-alerte@ars.sante.fr">ars45-alerte@ars.sante.fr</a>
2	Accident ou incident lié à une <b>défaillance technique</b> (ex: pannes prolongées d'électricité, de chauffage d'ascenseur...) et évènement en santé environnementale (ex: épidémie, intoxication, légionnelles, maladies infectieuses...)	Dispositif signalement MS	Fiche de déclaration EIG médico-social à adresser <a href="mailto:ars45-alerte@ars.sante.fr">ars45-alerte@ars.sante.fr</a>
		 S'il s'agit d'une Maladie à Déclaration Obligatoire	Fiche de déclaration MDO à adresser <a href="mailto:ars45-alerte@ars.sante.fr">ars45-alerte@ars.sante.fr</a>
3	Les perturbations dans l' <b>organisation du travail</b> et la <b>gestion des ressources humaines</b> (ex: grèves, absence imprévue de plusieurs personnels...)	Dispositif signalement MS	Fiche de déclaration EIG médico-social à adresser <a href="mailto:ars45-alerte@ars.sante.fr">ars45-alerte@ars.sante.fr</a>
4	Accidents ou incidents liés à <b>une erreur, à un défaut de soin ou de surveillance</b> (ex: erreur de distribution du médicament, traitement inadapté, retard dans la prise en charge ou le traitement apporté...)	 Si décès/mise en jeu du pronostic vital/ survenue probable d'un déficit fonctionnel permanent : <b>Dispositif EIGS</b>	<b>Portail de signalement des évènements sanitaires indésirables</b> Evènements indésirables graves associés aux soins -déclaration - 1 <sup>ère</sup> partie <a href="https://signalement.social-sante.gouv.fr">https://signalement.social-sante.gouv.fr</a>
		En l'absence de gravité : <b>Dispositif signalement MS</b>	Fiche de déclaration EIG médico-social à adresser <a href="mailto:ars45-alerte@ars.sante.fr">ars45-alerte@ars.sante.fr</a>
5	Perturbation de l'organisation ou du fonctionnement de la structure liées à des <b>difficultés relationnelles récurrentes avec la famille ou les proches</b> d'une personne prise en charge, ou du fait d'autres personnes extérieures à la structure (ex: conflit sur la prise en charge d'une personne, demandes inadaptées, activités illicites...)	Dispositif signalement MS	Fiche de déclaration EIG médico-social à adresser <a href="mailto:ars45-alerte@ars.sante.fr">ars45-alerte@ars.sante.fr</a>
6	Les <b>décès accidentels ou consécutifs à un défaut de surveillance ou de prise en charge</b> d'une personne (ex: chute, un accident de contention)	Dispositif signalement MS	Fiche de déclaration EIG médico-social à adresser <a href="mailto:ars45-alerte@ars.sante.fr">ars45-alerte@ars.sante.fr</a>
7	Les <b>suicides et tentatives de suicide</b> de résidents des foyers de vie pour personnes âgées, EHPAD...  Les <b>suicides et tentatives de suicide</b> de personnes prises en charge ou de personnels des structures d'accueil (MAS, ITEP, IME ...)	 Si décès/mise en jeu du pronostic vital/ survenue probable d'un déficit fonctionnel permanent : <b>Dispositif EIGS</b>	<b>Portail de signalement des évènements sanitaires indésirables</b> Evènements indésirables graves associés aux soins -déclaration - 1 <sup>ère</sup> partie <a href="https://signalement.social-sante.gouv.fr">https://signalement.social-sante.gouv.fr</a>
		En l'absence de gravité <b>Dispositif signalement MS</b>	Fiche de déclaration EIG médico-social à adresser <a href="mailto:ars45-alerte@ars.sante.fr">ars45-alerte@ars.sante.fr</a>
8	Les situations de <b>maltraitance</b> à l'égard de personnes accueillies ou prises en charge	Dispositif signalement MS	Fiche de déclaration EIG médico-social à adresser <a href="mailto:ars45-alerte@ars.sante.fr">ars45-alerte@ars.sante.fr</a>
9	Les <b>disparitions inquiétantes de personnes accueillies</b> en structure d'hébergement ou d'accueil, dès lors que les services de police ou de gendarmerie sont alertés	 Si décès/mise en jeu du pronostic vital/ survenue probable d'un déficit fonctionnel permanent : <b>Dispositif EIGS</b>	<b>Portail de signalement des évènements sanitaires indésirables</b> Evènements indésirables graves associés aux soins -déclaration - 1 <sup>ère</sup> partie <a href="https://signalement.social-sante.gouv.fr">https://signalement.social-sante.gouv.fr</a>
		En l'absence de gravité : <b>Dispositif signalement MS</b>	Fiche de déclaration EIG médico-social à adresser <a href="mailto:ars45-alerte@ars.sante.fr">ars45-alerte@ars.sante.fr</a>
10	Les <b>comportements violents de la part d'usagers</b> , à l'égard d'autres usagers ou à l'égard de professionnels, au sein de la structure, ainsi que les manquements graves au règlement qui compromettent la prise en charge de ces personnes ou celle d'autres usagers	Dispositif signalement MS	Fiche de déclaration EIG médico-social à adresser <a href="mailto:ars45-alerte@ars.sante.fr">ars45-alerte@ars.sante.fr</a>
11	Les <b>actes de malveillance</b> au sein de la structure. (ex: détérioration volontaire des locaux, matériel...)	Dispositif signalement MS	Fiche de déclaration EIG médico-social à adresser <a href="mailto:ars45-alerte@ars.sante.fr">ars45-alerte@ars.sante.fr</a>

**\* Dispositifs de déclaration**

<b>Dispositif signalement MS</b>	<b>Décret n°2016-1863 du 21 décembre 2016 relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales</b> <b>Arrêté du 28 décembre 2016 relatif à l'obligation de signalement des structures sociales et médico-sociales</b>
<b>Dispositif EIGS</b>	<b>Décret n°2016-1606 du 25 novembre 2016 relatif à la déclaration des événements indésirables graves associés aux soins et aux structures régionales d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients</b> <b>Instruction DGS du 17 février 2017 relative aux événements indésirables graves associés aux soins et aux structures régionales d'appui à la qualité des soins et à la sécurité des patients</b> <b>Arrêté du 19 décembre 2017 relatif au formulaire de déclaration d'un événement indésirable grave associé au soin et aux modalités de transmission à la Haute Autorité de Santé</b> <b>Note d'information N° DGS/PP1/2019/120 du 10 mai 2019 relative à la transmission du guide d'aide au traitement des déclarations d'événements indésirables graves associés à des soins par les ARS</b>